

19 JANVIER 1852

277

131

E 2/1216

*Le Consul des Etats-Unis à Alger, faisant fonction de Consul de Suisse,
Stuckli, au Conseil fédéral*

R

Alger, 19 janvier 1852

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 2 de ce mois¹ pour me demander des renseignements sur le sort de nos compatriotes établis dans la colonie d'Ameur-El-Aïn et quels seraient les moyens propres à améliorer la situation de ces émigrants.

La lettre que vous a portée le précédent courrier² répond partiellement à votre demande et les renseignements qu'elle renferme témoignent de la sollicitude avec laquelle le consulat s'est occupé de la situation des colons d'Ameur-El-Aïn, dans la mesure des moyens d'action dont il dispose.

Un premier convoi d'émigrants de Saxon (canton du Valais) avait été établi par le Gouvernement français par suite de l'intervention de votre consul³ dans la colonie d'Ameur-El-Aïn.

Nos compatriotes ont trouvé sur ce point des maisons construites l'année précédente et des terres très fertiles. Je connais personnellement le village d'Ameur-El-Aïn, situé entre le village El-Affroun et Marengo, presque au pied de l'Atlas et entouré de terres fertiles dont le défrichement ne présente pas de grandes difficultés. Ce village construit par le génie militaire par suite des décrets de l'Assemblée constituante de 1848 devait recevoir des émigrants français que le gouvernement dirigeait sur l'Algérie en exécution de ces décrets. L'influence politique sous laquelle la Constituante avait voté le crédit de 40 millions pour subvenir au transport en Algérie et à l'établissement de familles françaises ayant disparu successivement, les envois d'émigrants cessèrent en 1849, et le gouvernement, qui avait à sa disposition des maisons parfaitement construites avec des terres à défricher, consentit, sans toutefois prendre l'engagement de continuer dans cette voie, à y établir des colons étrangers. C'est ainsi que furent établis nos compatriotes de Saxon dans le village d'Ameur-El-Aïn.

Après les avoir installés, le gouvernement admit les nouveaux habitants d'Ameur-El-Aïn au bénéfice complet des émigrants français en leur distribuant des rations de vivres, des secours en instruments aratoires, en cheptel, tel que le tout était réglé par les décrets de 1848. Plus tard, les vivres qui avaient été fournis conformément aux règlements administratifs sur les subsistances de l'armée d'Afrique furent remplacés par une allocation représentative par suite d'une nouvelle organisation introduite par le Ministre de la Guerre dans le service des subsistances de l'armée.

La colonie d'Ameur-El-Aïn, considérée comme annexe de la colonie de El-Affroun, est dirigée par le capitaine Blanc, originaire de Suisse et du canton de

1. Missivenbuch, 12, n° 13a.

2. *Lettre du 10 janvier 1852. Non reproduite.*

3. *A. L. Holzhalb.*

Valais même. Le dévouement et la bienveillance de cet officier ne peuvent être un instant mis en doute: il a fait et il fait encore ce qu'il peut pour faire prospérer les colons suisses.

L'essai tenté avec les émigrants de Saxon était satisfaisant; le gouvernement paraissait, sur le rapport du directeur, content de leur conduite et, lorsque de nouveaux convois de nos compatriotes se présentèrent, il consentit à s'imposer de nouveaux sacrifices en les dirigeant sur Ameur-El-Aïn.

Les conditions physique et pécuniaire des émigrants varient. Le plus petit nombre a de l'argent et si les Valaisans ont quitté leur patrie ayant au moins mille francs par famille, ils ont en route bien mal employé leurs moyens; car, je le répète, la plupart de nos compatriotes a débarqué à Alger sans ressource aucune et dans le plus grand dénuement. D'un autre côté un certain nombre, maladif et chétif, ne remplissait pas les conditions physiques nécessaires pour s'acclimater facilement dans un pays tel que l'Algérie, sous le poids des premiers travaux d'établissement, qui sont toujours durs et souvent ingrats; la quantité considérable d'enfants en bas âge rendait également à plusieurs familles la tâche plus difficile et devait augmenter plus tard les embarras de la situation.

A leur arrivée à Alger, tous les émigrants sont reçus dans un établissement hospitalier et nourris aux frais de l'Etat. Cette condition diffère bien de l'isolement dans lequel se trouvent les émigrants au moment de leur arrivée dans les ports des Etats-Unis d'Amérique, ou, étrangers sans guides, livrés à leur inexpérience au milieu des grandes villes où on ne parle pas la langue de leur patrie, ils dépensent sans profit le peu d'argent dont il restent munis à leur débarquement. J'ai été témoin de ce fait moi-même, lors de mes voyages aux Etats-Unis. Dans plusieurs villes, comme à New York, des sociétés particulières de bienfaisance s'efforcent de combattre ce mal, mais je dois ajouter ici, en faveur de l'Algérie, que ces secours sont loin de remplacer l'action bienfaisante du Gouvernement français, qui pendant cinq jours héberge libéralement les nouveaux débarqués en attendant que ceux-ci aient trouvé leurs nouveaux moyens de subsistance.

Tous nos compatriotes sont admis dans cet établissement dit «dépôt des ouvriers», et c'est en sortant de là que les différents convois sont dirigés vers les colonies dans lesquelles ils sont accueillis par le gouvernement. Il y a des Suisses à El-Affroun, à Ameur-El-Aïn, à Daouada, à Koléa.

Par l'inspection de l'état que j'ai eu l'honneur de vous soumettre par ma lettre du 10 courant, vous avez remarqué que la colonie d'Ameur-El-Aïn a reçu en tout 294 émigrants suisses. Tous, je le répète, ont joui des mêmes bienfaits, c'est-à-dire habitation, champs, vivres ou secours représentatifs, instruments aratoires, bétail; tout cela leur a été livré gratuitement, mais quelque utiles qu'aient été ces subventions, elles n'ont pu combattre les maladies des uns, et il faut bien le dire aussi, ni la mauvaise volonté des autres. 133 émigrants sont retournés en Suisse, les uns malades, les autres mécontents de la situation que les circonstances leur avaient faite. 97 ont persévéré dans leur entreprise. Sur les 294 individus, il y a eu 11 décès d'hommes, 7 décès de femmes et 46 décès d'enfants.

Les premiers établissements sur des terres qui ont resté *[sic]* longtemps incultes sont inséparables de travaux rudes et de maladies produites par les miasmes des terres nouvellement défrichées. Les travaux de défrichement, déjà épuisants de leur nature, fournissent naturellement des victimes quand le colon n'a que l'indis-

pensable pour s'entretenir et lorsqu'il passe précipitamment du climat modéré de sa patrie sous des chaleurs presque tropiques. Il n'y a pas de transition; la nature de l'homme se trouve surprise et le moindre excès, la moindre imprudence, deviennent une cause de mortalité. Ce fait a été toujours constaté particulièrement chez les enfants en bas âge, même pour des émigrants qui se fixent dans les villes loin des champs, et ainsi s'explique le nombre considérable de 46 décès d'enfants.

Les fièvres intermittentes, quand elles attaquent le colon, provoquent une prostration presque complète des forces physiques et morales. Il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre de malades ait renoncé à leur établissement, désespérant de sa nouvelle patrie. Joignez à cet état de choses des illusions éteintes, des espérances déçues, l'absence de persévérance chez quelques-uns, tous les embarras qui entouraient les familles surchargées d'enfants et d'impotents, et vous vous expliquerez cette immense proportion de gens partis d'Afrique avec ceux qui s'y maintiennent.

Lorsque les émigrants qui rentraient en Europe sont arrivés à Alger, ils y ont été reçus au dépôt des ouvriers pendant le temps nécessaire pour attendre les départs des navires qui les transportaient gratuitement en France.

Le retour de ces familles jusqu'en Suisse a dû s'effectuer péniblement pendant le long trajet à travers la France et le consul a de nouveau regretté dans cette circonstance de manquer de moyens suffisants pour secourir ses malheureux compatriotes.

La situation pécuniaire des colons était déjà mauvaise en arrivant; sans le secours du gouvernement ils n'auraient pu subsister; ils ont certainement subi des privations, mais on ne peut admettre que dans une colonie administrée régulièrement, où des secours de toute nature sont distribués avec ordre et équité, le manque de nourriture ait fait des victimes comme le prétendent certains esprits chagrins.

Il est probable que si les colons avaient pu ajouter aux subsides du gouvernement de leur propre bourse ou des secours venant d'autre part, bon nombre aurait pu plus facilement supporter les temps difficiles du début. C'est ici le cas d'appeler la bienfaisance du Gouvernement fédéral et des différents gouvernements cantonaux, sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de soutenir le courage des compatriotes émigrants par des secours qui seraient judicieusement distribués aux plus nécessiteux quand ils persisteraient dans leur établissement en Algérie. La question est délicate, mais il me paraît indubitable que si quelques secours avaient pu être ajoutés aux secours du gouvernement, on aurait peut-être évité le douloureux spectacle de ces retours en Europe. Sacrifice pour sacrifice, il vaudrait mieux consacrer l'argent nécessaire à secourir les familles à leur retour dans le pays, à des subsides en Algérie. Les émigrants s'en trouveraient mieux, il pourraient poursuivre leur but et l'humanité y gagnerait.

Vous avez vu par ma dernière lettre, Monsieur le Président et très honorés Messieurs, que j'ai provoqué une décision favorable du gouvernement qui prolonge les indemnités alimentaires jusqu'en février.

Je ne veux pas terminer cette lettre sans ajouter deux mots sur la part que la presse algérienne a prise dans cette affaire d'Ameur-El-Aïn, car je vois par votre dépêche du 2 courant que les journaux suisses ont accueilli ces publications.

Il a existé à Alger un journal (il est supprimé aujourd'hui) nommé *L'Atlas*, qui a constamment attaqué l'administration dans tous ses actes. Cette feuille faisait une opposition systématique au gouvernement; son rédacteur a trouvé dans les embarras de la colonie d'Ameur-El-Aïn l'occasion d'une violente attaque contre l'administration (voir *L'Atlas* du 10 novembre 1851). Le consul de cette époque a dû rectifier les faits et je n'ai pas été étranger personnellement à la lettre qu'il adressa au rédacteur, qui l'inséra dans son numéro du 12 novembre, tout en maintenant son premier dire. Les menées de ce journal cachaient aussi une intrigue personnelle contre le consul.⁴...

4. *L'Atlas*, journal démocratique de l'Algérie, publié dans ses numéros 384 (10 novembre 1851), 385 (12 novembre) et 387 (16 novembre) des attaques contre Holzhalb ainsi qu'une réponse de ce dernier. Ces articles étaient joints à la lettre. Non reproduits.